



09/2022

---

## **Agalaxie infectieuse des brebis et des chèvres**

**Mycoplasmoses des petits ruminants, avec une localisation au niveau de la mamelle, des yeux ou des articulations. Impact économique important lié à la baisse de la production laitière consécutive aux mammites.**

### **1 Espèces touchées**

Moutons et chèvres.

### **2 Agent infectieux**

*Mycoplasma agalactiae* est considéré comme l'agent infectieux « classique » de l'agalaxie infectieuse. Il a un tropisme pour la mamelle, les yeux et les articulations. Les mycoplasmes sont des micro-organismes minuscules, difficiles à cultiver, ayant une croissance typique en forme d'œuf au plat. Ils adhèrent aux surfaces cellulaires et aux muqueuses. Leur ténacité (capacité d'adhérence, résistance) est faible.

### **3 Clinique/Pathologie**

Période d'incubation : 6 à 30 jours ou plus. Chez les animaux en lactation, on observe une importante baisse de la production laitière, due aux mammites. Le tissu glandulaire de la mamelle peut s'atrophier en partie ou entièrement. Les ganglions lymphatiques de la mamelle sont souvent grossis. Les animaux peuvent développer des arthrites, principalement au niveau des carpes et des tarses. La localisation au niveau de l'œil est moins fréquente ; des conjonctivites accompagnées d'opacité de la cornée peuvent cependant apparaître chez les animaux de tout âge. La fièvre, les avortements et les troubles neurologiques sont également possibles. Dans les régions endémiques, les troupeaux sont généralement infectés de manière chronique. Les animaux présentent une mammite subclinique, parfois aiguë, beaucoup sont des porteurs asymptomatiques.

### **4 Répartition géographique**

Mondiale. Endémique dans le bassin méditerranéen : sud de la France (Pyrénées), Italie, Balkans, Afrique du Nord.

### **5 Épidémiologie**

Excrétion de l'agent infectieux dans le lait, les sécrétions oculaires et les lochies. La transmission s'effectue principalement lors de la traite. La contamination par contact direct est possible mais plus rare. Les excréteurs cliniquement asymptomatiques constituent le principal danger de transmission de la maladie dans les troupeaux en bonne santé.

### **6 Diagnostic**

Suspicion en cas de diminution de la production laitière due à des mammites observées chez plusieurs animaux et/ou en cas d'arthrites, de conjonctivites. Mise en évidence de l'agent pathogène dans le lait /

liquide synovial par culture ou, chez les animaux infectés de manière chronique, par mise en évidence des anticorps dans le sang (sérologie).

## **7 Diagnostic différentiels**

Infection par *M. mycoides* subsp. *capri*, *M. capricolum* subsp. *capricolum* et *M. putrefaciens*. Arthrites : virus de l'arthrite/encéphalite caprine (CAE).

## **8 Prophylaxie immunitaire**

Non autorisée en Suisse. Il existe des vaccins, mais ils sont peu efficaces.

## **9 Prélèvements**

Lait, sang, synovie.

## **10 Bases légales**

Épizootie à éradiquer, art. 3, art. 128 à 131 et art. 196 à 199, OFE.

Contrôle des viandes : évaluation selon les critères généraux (annexe 7 OHyAb).